

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
Du 17 juin 2020**

Nombre de conseillers élus : 11

Conseillers en fonction : 11

Conseillers présents : 11

Date de convocation : 12 juin 2020

Séance débutée à : 19h05

Sous la présidence de Sylvie ROUX

Présents : François HARMAND, Jean-Laurent BRIGNON, Jean-Baptiste LA ROSA, Fabienne TRELA, Alizée ROUX, Sandrine HUMBERT, Marie-Claire DUMAS, Mohamed KERROUCHE, Ghislaine COTTE, Jérôme DAPOIGNY

Absents avec excuse :

Absents sans excuse :

Secrétaire de séance : Fabienne TRELA

**POINT N°1 : Désignation d'un représentant à l'AGURAM**

Vu l'article L.2121-33 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit notamment que le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs,

Considérant que la commune de Mey doit procéder à la désignation d'un représentant et de son suppléant qui siègera à l'AGURAM,

Il est proposé au conseil municipal de procéder à cette désignation.

**Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de désigner :**

**Jérôme DAPOIGNY représentant à l'AGURAM et Jean-Baptiste LA ROSA suppléant.**

**POINT N°2 : Désignation d'un correspondant défense**

Considérant que, suite au renouvellement du conseil municipal, il est nécessaire de désigner un nouveau correspondant défense qui sera chargé d'être un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense,

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un correspondant pour Mey.

**Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de désigner :**

**Mohamed KERROUCHE correspondant pour Mey.**

### **POINT N°3 : Désignation d'un correspondant communal de sécurité routière**

Considérant que les collectivités territoriales doivent désigner des élus correspondants sécurité routière pour être le correspondant privilégié des services de l'État et veiller à la diffusion des informations relatives à la sécurité routière ainsi qu'à sa prise en charge dans la collectivité,

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un correspondant pour Mey.

**Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de désigner :  
Sandrine HUMBERT correspondante pour Mey.**

### **POINT N°4 : Désignation d'un représentant communal à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de Metz Métropole**

Considérant le renouvellement du conseil municipal,

Il est proposé au Conseil municipal de désigner un représentant pour siéger à la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.

**Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de désigner :  
François HARMAND représentant pour Mey.**

### **POINT N°5 : Acceptation d'un chèque**

Vu le chèque de 160€ déposé par Madame Maire-Claire Dumas, à l'ordre de la commune de Mey, correspondant au bénéfice de la vente de crêpes au marché de l'avent de Gisingen de 2019,

Il est proposé au conseil municipal d'accepter ce chèque.

**Accepté à l'unanimité**

### **POINT N°6 : Création d'une commission « communication et animation »**

Vu les articles L2121-21 et L2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal décide de fixer à 6 le nombre de membres composant cette commission,

Madame le Maire rappelle que la désignation des membres est faite par vote à bulletins secrets, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder. En cas de candidature unique pour un même poste, ou en cas de liste unique, aucun vote n'est nécessaire et les nominations prennent effet dès que le Maire a donné lecture des résultats à l'appel de candidature.

**Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de désigner :**

**Jean-Laurent BRIGNON, Fabienne TRELA, Alizée ROUX, Sandrine HUMBERT, Marie-Claire DUMAS, Ghislaine COTTE** membres de la commission « communication et animation »

**POINT N°7 : Création d'une commission « urbanisme »**

Vu l'article L2121-21 et L2121-22 du Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal décide de fixer à 5 le nombre de membres composant cette commission,

Madame le Maire rappelle que la désignation des membres est faite par vote à bulletins secrets, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas y procéder. En cas de candidature unique pour un même poste, ou en cas de liste unique, aucun vote n'est nécessaire et les nominations prennent effet dès que le Maire a donné lecture des résultats à l'appel de candidature.

**Après discussion, le conseil décide à l'unanimité de désigner :**

**François HARMAND, Jean-Baptiste LA ROSA, Sandrine HUMBERT, Marie-Claire DUMAS, Jérôme DAPOIGNY** membres de la commission « urbanisme »

La séance est levée à 21h05.

Les membres présents ont signé.

Publié le 19 juin 2020